



**Bienvenue
au
collège Louis Germain**

FERMETURE DU COLLÈGE

Le collège sera fermé du vendredi 10 juillet 12h au mardi 25 août 9 h.

Du mardi 25 au vendredi 28 août, les familles sont reçues sur rdv uniquement (appeler le 04 67 69 06 66 choix 3).

En cas d'emménagement sur St Jean de Védas dans l'été, contactez le collège au plus tôt afin de savoir s'il reste des places disponibles.

Contact mail : ce.0341276c@ac-montpellier.fr

RENTRÉE DES ÉLÈVES DE 6^e

- ❖ Mardi 1^{er} septembre 2026 rentrée à 8h (parents bienvenus)



Sortie des externes : 12h05

Sortie des demi-pensionnaires : 13h (*après le repas à la cantine*)

- ❖ Mercredi 2 septembre de 8h à 11h matinée d'intégration
(*prévoir casquette, gourde et baskets*)

- ❖ Jeudi 3 septembre début des cours selon emploi du temps

RENTRÉE DES ÉLÈVES DE 5^e 4^e 3^e



- ❖ Niveau 5e : mardi 01 septembre 13h30-16h00
- ❖ Niveau 4e : mardi 01 septembre 14h30-17h00
- ❖ Niveau 3e : mardi 01 septembre 9h30-12h00

EMPLOI DU TEMPS TYPE de 6^{ème}

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
8h10	1 ANGLAIS LV1 BARON S. A23 ROS A. ↑	1 HIST.GEO.EN.MOR.CIV. FILLLOL M. A11 DEBZA K. ↑	1 6G1-G1 FRANCAIS EL MESSAOUDI I. [6G1-G1] A35	1 ANGLAIS LV1 BARON S. A23 PAGLIARO E. ↑	1 ANGLAIS LV1 BARON S. A23 ROS A. ↑
9h05	2 HIST.GEO.EN.MOR.CIV. FILLLOL M. A11	2 ANGLAIS LV1 BARON S. A23 ROS A. ↑	2 6G1-G2 MATHÉMATIQUES CAMPLA N. [6G1-G2] A17	2 ANGLAIS LV1 BARON S. A23 DEBZA K. ↑ PAGLIARO E. ↑	2 ACCOMPAGNEMT. PER... EL MESSAOUDI I. A36
10h15	1 MATHÉMATIQUES CAMPLA N. A17 PAGLIARO E. ↑	1 HIST.GEO.EN.MOR.CIV. FILLLOL M. [6G1-G1] A11	1 MATHÉMATIQUES CAMPLA N. [6G1-G1] A17	1 ANGLAIS LV1 BARON S. A23 ROS A. ↑	1 MATHÉMATIQUES CAMPLA N. A17 BERQUET O. ↑ ROS A. ↑
11h10	2 MATHÉMATIQUES CAMPLA N. A17 PAGLIARO E. ↑	2 MATHÉMATIQUES CAMPLA N. A17 PAGLIARO E. ↑	2 ED.PHYSIQUE & SPORT. COULLET A.	2 ARTS PLASTIQUES PITIE P. D13 ARTS PLA	2 FRANCAIS EL MESSAOUDI I. A36
12h05	1 PHYSIQUE-CHIMIE BELAAZI M. D12 SC ROS A. ↑	1 EDUCATION MUSICALE SELINSKY C. B10 MUS	1 HIST.GEO.EN.MOR.CIV. FILLLOL M. A11	1 SCIENCES VIE & TERRE ALBERTINI E. [6G1-G2] C10 SC	1 SCIENCES VIE & TERRE ALBERTINI E. C10 SC SILLEAU L. ↑
13h					
14h05	1 FRANCAIS EL MESSAOUDI I. A37	1 PHYSIQUE-CHIMIE BELAAZI M. C11 SC ROS A. ↑	1 PHYSIQUE-CHIMIE BELAAZI M. C13 SC ROS A. ↑	1 MATHÉMATIQUES CAMPLA N. A17 DEBZA K. ↑ ROS A. ↑	1 MATHÉMATIQUES CAMPLA N. A17 ROS A. ↑
14h55	2 6G1-G2 FRANCAIS EL MESSAOUDI I. [6G1-G2] A37	2 6G1-G1 FRANCAIS EL MESSAOUDI I. [6G1-G1] A37	2 BOUDOMA Adam, IBRAHIMI ... ULIS LESEUR L. A01 ULIS SILLEAU L. ↑	2 ED.PHYSIQUE & SPORT. COULLET A.	
16h05					
17h					

RESTAURATION À PARTIR DU 02 /09/26

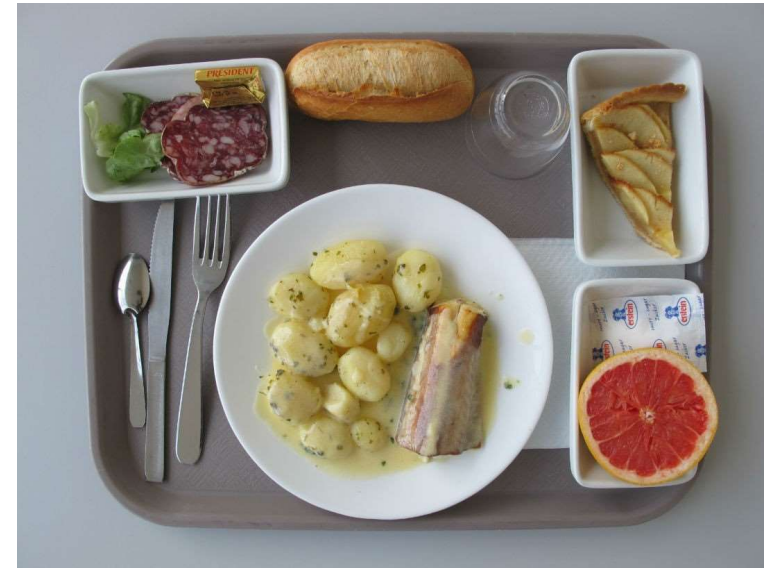
Du 1/09/20 au 18/09/26 (les 3 premières semaines)

	OU	
Demi- pensionnaire (lundi-mardi-jeudi-vendredi)		Externe

 Seuls ces deux forfaits vous sont proposés

FORFAIT DÉFINITIF

- ❖ Via la **le coupon** qui vous sera remis en même temps que l'emploi du temps définitif.
- ❖ Choix du forfait pour l'année.
- ❖ **Attention** : jours fixes non modifiables.
- ❖ Pas d'alternance de jours ni de semaines selon l'emploi du temps.



ENGAGEMENT ET TRIMESTRE

Période	Mois
Trimestre 1	Septembre à Décembre
Trimestre 2	Janvier à Mars
Trimestre 3	Avril à juin

- ❖ Possibilité de changer de forfait ou de jour de cantine à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant.

COMMENT MODIFIER LE FORFAIT ?

Exemple :

- ❖ Demande en **décembre** pour modifier le 2^{ème} trimestre qui débute le 1^{er} janvier 2027.
- ❖ Demande écrite via le **carnet de correspondance**.
- ❖ Validation obligatoire par le service de **Gestion** uniquement.

REPAS EXCEPTIONNELS

Pour un repas exceptionnel pris en dehors du forfait choisi ou pour les élèves externes :

4,60 €

Prix du repas

- ❖ Demande avant 10h le jour même via le carnet de correspondance.
- ❖ Paiement immédiat à la **Gestion** en espèces uniquement.
- ❖ Quantité limitée par trimestre (*voir règlement dans le carnet de correspondance*)

FACTURATION ET PAIEMENT

- **Modes de règlement :**

- ❖  **Carte bancaire** (en ligne uniquement)

- ❖  **Espèces** auprès du service **gestion**.







CHÈQUES REFUSÉS (nouvelle réglementation)

La facturation est basée sur le coupon de choix définitif.

Elle est trimestrielle et les factures sont envoyées par mail.

Les tarifs de la restauration sont fixés par le conseil d'administration.

DÉDUCTIONS ET REMBOURSEMENTS

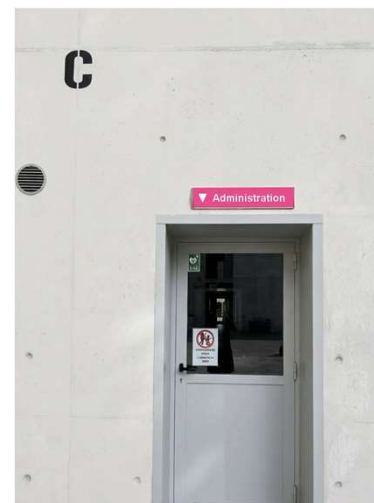
Automatique	Automatique	Sur demande	Sur demande
 Fermeture cantine	 Voyages et sorties scolaires	 Maladie (+ de 7 jours) avec certificat médical	 Ramadam, Carême, évènement familial... (+ de 8 jours)

Les remises d'ordre sont directement déduites de votre facture trimestrielle.
Pas de déduction ou de remise d'ordre en cas d'exclusion temporaire par mesure disciplinaire.

LE SERVICE GESTION

- Toutes les opérations concernant les forfaits cantine, les repas exceptionnels, la facturation se font auprès du service

Gestion, bâtiment C :  **Administration** **Bureau 1**



ACCÈS AU SELF



- ❖ L'accès au self se fait avec une carte de cantine.
- ❖ Carte magnétique donnée le jour de la rentrée.
- ❖ Valable pour **toute la scolarité** .
- ❖ **Perte ou dégradation** : Rachat obligatoire au service **Gestion** : **5 €** en espèces.

LES REPAS SERVIS A LA CANTINE

- ❖ Les repas sont préparés par l'Unité de Production Culinaire de Fabrègues gérée par le conseil départemental de l'Hérault. Ils sont livrés en liaison froide au collège qui les réchauffe avant de les servir.
- ❖ Les repas sont commandés par le collège à l'UPC entre 3 et 6 semaines à l'avance. Le collège ne peut que choisir la quantité entre les 2 menus proposés pour chaque journée, nous ne choisissons pas les menus.

REGIMES ALIMENTAIRES

- ❖ **En cas d'allergie alimentaire ou de diabète**, le PAI est obligatoire, il déterminera si l'enfant peut manger de manière autonome les repas servis ou si la famille devra fournir le panier repas.
- ❖ **En cas de régime particulier** pour raisons religieuses ou idéologiques (végétarien, sans porc...), l'enfant est responsable du choix de son plat. Attention, nous ne pouvons pas assurer que lors de son passage, il pourra avoir un repas complet respectant ses convictions.

BOURSES ET AIDES FINANCIÈRES



Bourse nationale de collègue

*Pensez à cocher « **le consentement automatique** » sur la fiche Intendance pour une étude de votre droit à bourse.*

Si les informations notées sur la fiche sont reconnues par le service des impôts, vous n'aurez aucune démarche supplémentaire à faire et serez informé courant octobre du montant éventuel accordé.

BOURSES ET AIDES FINANCIÈRES



Aide aux repas à demander auprès du **conseil départemental**

dès à présent et jusqu'au 30 septembre dernier délai.

Cette aide aux repas peut être attribuée selon votre quotient familial.
Elle vient en déduction directe de la facture.

Des flyers sont disponibles auprès du service gestion.





Department Hérault



Aides pour la cantine scolaire

Rentrée des collèges 2026 - 2027

SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN, ÉCOLOGIE EN ACTIONS
herault.fr

Le Département s'est engagé à servir aux collégiens des repas confectionnés à partir d'ingrédients locaux, bio et labellisés. Malgré la hausse considérable des coûts de production de ces repas, le choix a été fait de continuer à soutenir les familles héraultaises en mettant en place un barème d'aide plus avantageux qui permette de conserver un prix juste pour chacun et des aliments de grande qualité.



Kléber MESQUIDA
Président du Département de l'Hérault

Aide à la restauration scolaire

Le Département propose aux familles des collégiens domiciliés dans l'Hérault une aide pour les repas servis dans les cantines. Elle est calculée en fonction du quotient familial. Une mesure proposée dans l'ensemble des établissements, publics et privés sous contrat, accueillant les collégiens héraultais.



Ici, on agit pour des cantines bio et locales.
75% des produits sont bios, labellisés et de proximité

Calendrier

Dépôt des demandes entre le 15 juin et le 30 septembre 2026.

Modalités

Simple et rapide

- **Étape 1** : connectez-vous, suivez les étapes et munissez-vous des pièces justificatives nécessaires sur : aidere restaurationcollégiens.herault.fr
- **Étape 2** : Le Département calcule le montant de l'aide selon votre quotient familial
- **Étape 3** : L'aide est versée directement au collège qui vous facture uniquement le solde
→ Pas d'avance de frais pour vous !

Bénéficiaires

- Vous êtes domicilié dans le département de l'Hérault, vous avez la garde légale et effective de votre (vos) enfant(s) demi-pensionnaire(s) ou interne(s).
- L'enfant doit être scolarisé en classe de 6^e, 5^e, 4^e ou 3^e dans un établissement scolaire public, privé, ou hors département lié par une convention avec le Département de l'Hérault.

Montant

Le montant de l'aide du Département est calculé selon votre quotient familial.

Quotient familial (ramis par la CAF ou MSA)	Montant de l'aide par repas
Inférieur ou égal à 100	3,60 €
Compris entre 101 et 399	2,10 €
Compris entre 400 et 699	1,10 €
Compris entre 700 et 1199	0,30 €

Caisse d'Allocation Familiale de l'Hérault
www.caf.fr
139 avenue de Lodève 34943 Montpellier CEDEX 9
tel : **0810 25 34 80**
(service 0,06 €/min + prix appel)

MSA Languedoc
www.languedoc.msa.fr
581 rue Georges Héliès,
34000 Montpellier
tel : **04 99 58 3000**

Plus de renseignements

Aide à la restauration scolaire des collégiens
du lundi au vendredi de 9h à 12h
Contact : **04 67 67 81 93**
ou restaurationscolaire@herault.fr